

→ Vous voulez réduire vos impôts :

Vous êtes un contribuable imposé en France.

- Vous travaillez durement pour garantir un revenu confortable à votre foyer mais une bonne partie de ce revenu est consacrée à vos prélèvements fiscaux et sociaux.
- La France est effectivement l'un des pays les plus fiscalisés en Europe. Or, de nombreux dispositifs de réduction fiscale existent et vous sont proposés.
- Vous recevez quotidiennement une multitude d'offres. Comment faire votre libre choix ?



→ Les difficultés rencontrées :

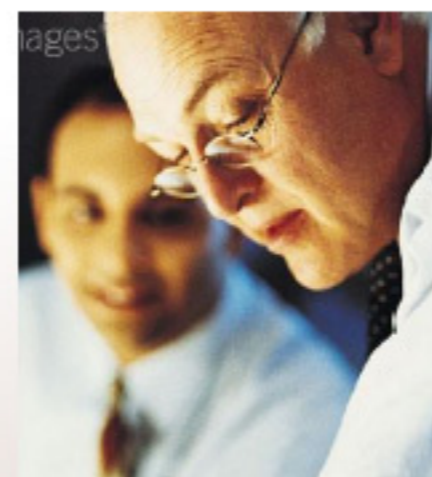


- Le schéma de défiscalisation est-il simple et clair ?
- La rentabilité annoncée est-elle garantie ?
- Les risques encourus sont-ils identifiés et quantifiés ?
- Avez-vous des garanties fiscales et financières durant toute l'opération ?
- Votre interlocuteur est-il digne de confiance ?
- Quelle est son expérience dans le métier, quelles sont ses réalisations ?

→ Comment y répondre :

En souscrivant une opération Loi Girardin conçue et gérée par ACI Outremer financement, vous bénéficiez :

- D'un schéma de réduction clair et précis ;
- De l'assurance d'une réduction d'impôt représentant une rentabilité de **25 %** des sommes investies sur l'année de votre imposition ;
- D'une garantie fiscale et d'une garantie financière.



→ Pourquoi choisir ACI Outremer financement :

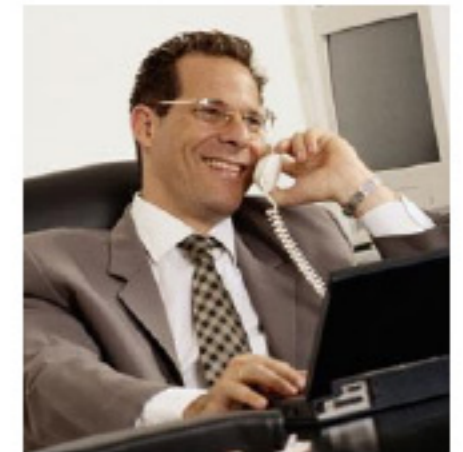
■ Pour son expérience

Actif depuis 1993, ACI Outremer financement est l'un des tous premiers cabinets d'ingénierie financière implantés Outre-Mer. Cette expérience lui permet d'affirmer aujourd'hui une connaissance approfondie du tissu économique et politique des Départements et Collectivités d'Outre-Mer. L'expertise d'ACI Outremer financement a conduit à la réalisation de plus de 2 000 opérations dans ces régions ultra-marines.



■ Pour sa proximité

Grâce à ses agences locales, ACI Outremer financement assure au quotidien les relations de suivi des opérations de défiscalisation et de votre propre dossier de réduction d'impôt.



■ Pour ses spécialistes

ACI Outremer financement dispose d'une équipe de spécialistes juridiques, comptables et analystes financiers exclusivement dédiée à votre projet de défiscalisation. Cette exclusivité garantit un engagement total de son savoir au service et au profit des 1 000 investisseurs qui à ce jour ont placé leur confiance en ACI Outremer financement.



Exemple :

Monsieur Perspicace doit payer 100 d'impôts cette année. Il souhaite diminuer radicalement ses impôts. Pour bénéficier d'une réduction d'impôts de 100 et ne plus payer d'impôts, il suffit à Monsieur Perspicace d'apporter 80 à l'opération proposée par ACI Outremer financement. Le gain fiscal est donc de 20, qu'il peut utiliser à sa convenance. Rapporté à son apport de 80, la rentabilité est de **25 %**.





Siège social

ACI Paris

90, av. des Champs-Élysées
75008 Paris
Tél : 01 56 88 05 85
Fax : 01 45 63 23 12

ACI Martinique

Immeuble SERA - 6, zone de Manhity
97232 Lamentin
Tél : 05 96 42 59 59
Fax : 05 96 50 97 84

Directeur Opérationnel



Stéphane de Reynal de Saint Michel
sr@groupeaci.com

Directeur Opérationnel



Eloi Arminjon
ea@groupeaci.com

Directrice Comptable



Morgane Brun
mb@groupeaci.com

Directrice Juridique






Fanny Mialet
fm@groupeaci.com

Conseiller en Placement

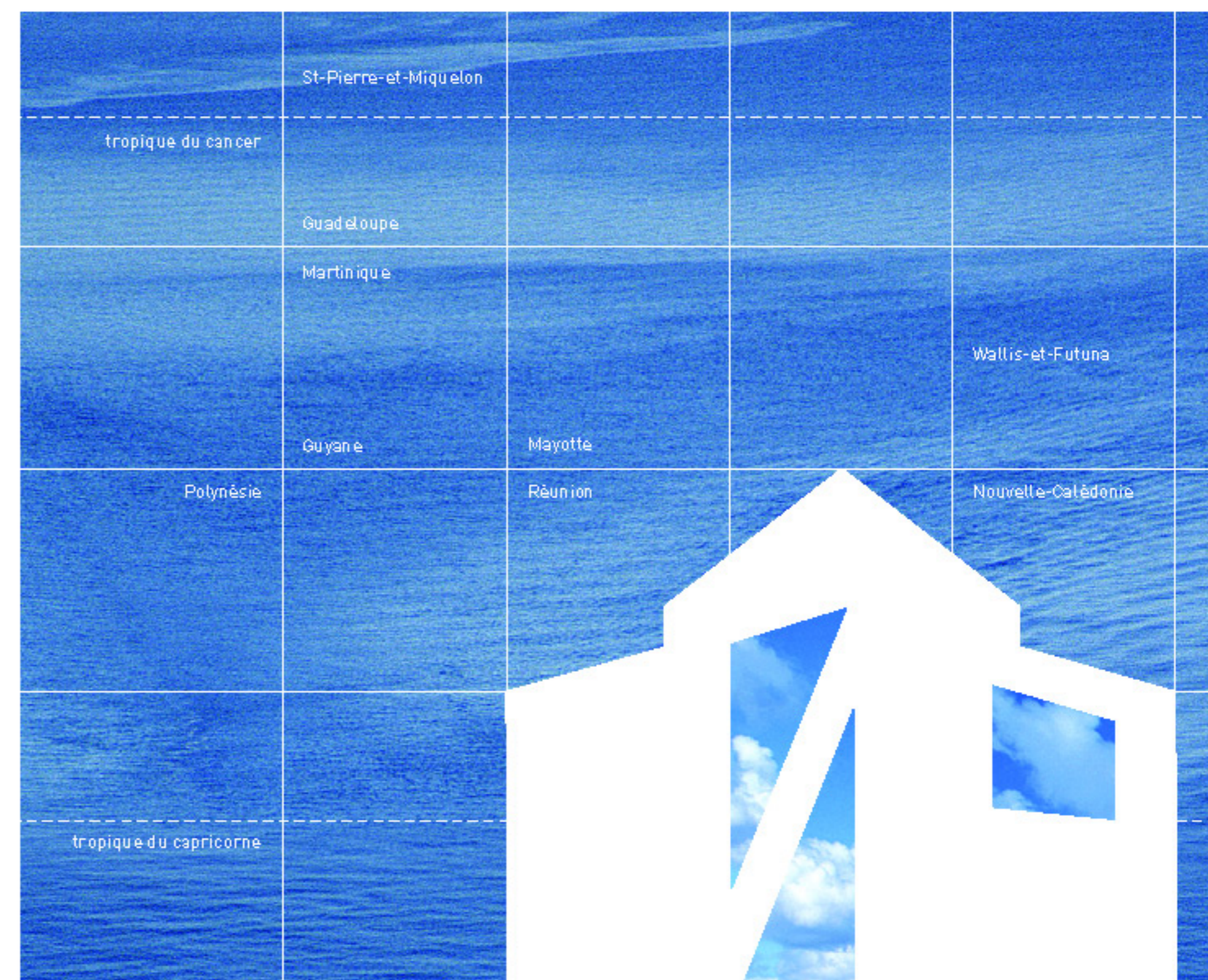


Emmanuel Terroir
et@groupeaci.com

   site internet : www.groupeaci.com

Libre access - Crédits photos : Gettyimages - ACI Outremer financement - RCS Fort de France n° 392 962 726

Investisseurs



■ Industrie ■ B.T.P ■ Transport ■ Agriculture ■ Tourisme ■ Habitat

Investissement
Défiscalisation
Loi Girardin
Outre-Mer

